

Excusé : Sylvie Teixeira, Jean-Pierre Lovet.

Secrétaire de séance : Estelle Brogère

### **Approbation de la séance précédente**

Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Urbanisme**

Le conseil municipal prend connaissance des dossiers en cours d'instruction et des arrêtés délivrés :

- 1 déclaration préalable
- 6 permis de construire
- 4 certificats d'urbanisme
- 1 déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a reçu une personne, qui souhaite installer une yourte sur la commune pour y installer une nouvelle activité agricole : production d'huiles essentielles. Monsieur le Maire précise que c'est un bâtiment provisoire qui doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

### **Nouveaux points**

#### **1- Convention SPA année 2016**

Afin de répondre à la réglementation (articles L211-24 et suivants du Code Rural), et sachant que la commune ne dispose pas de fourrière, une convention peut être passée avec la SPA, afin d'accueillir et de garder les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public.

La société protectrice des animaux du Nord Isère propose une convention de fourrière consistant en la capture des chiens en divagation sur le domaine public ainsi que la prise en charge des chats errants capturés et leur transport en fourrière. Elle inclut également la prise en charge des cadavres des chiens et chats trouvés morts sur la voie publique, le prêt de trappe. Ces prestations sont assurées 24 h/24 et 7 j sur 7.

Son coût annuel est de 0,32 € par habitant, soit  $0,32 \times 2\,196$  (population INSEE 2014) = 702,72 €

**Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de reconduire la convention complète signée avec la SPA.**

Abstention : 0

Opposition : 0

Approbation : 17

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **2- Décision modificative n°2**

##### **Dépenses**

	Chapitre	Article	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
DF	012	6411 Personnel titulaire	€	7 300 €
DF	012	6413 Personnel non titulaire	0 €	3 900 €
<b>Chapitre 012 Frais de personnel</b>				<b>11 200 €</b>

##### **Recettes**

RF	013	6419 Remboursement		11 200€
<b>Chapitre 013 atténuations de charges</b>				<b>11 200 €</b>

<i>Abstention :</i>	0
<i>Opposition :</i>	0
<i>Approbation :</i>	17

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

### **3- Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires du CDG38***Le Maire rappelle,*

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que l'employeur doit continuer à rémunérer un agent en arrêt de travail, pendant la durée déterminée par les textes.

Pour répondre aux besoins des collectivités, le CDG38 propose un contrat groupe d'assurance statutaire dont le marché actuel arrive à échéance au 31 décembre prochain. Après consultation et analyse des offres le CDG38 a attribué le nouveau marché à l'assureur GROUPAMA et au courtier gestionnaire GRAS SAVOYE pour les années 2016 à 2019.

Le 9 novembre 2011, le conseil municipal de Saint Victor de Cessieu a délibéré pour adhérer au contrat groupe DEXIA SOFCAP/GENERALI avec effet du 01/01/2012 au 31/12/2015

#### **Le Maire expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 2 décembre 2014 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 7 juillet 2015, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat GRAS SAVOYE / GROUPAMA ;

*Il est proposé au conseil*

**D'APPROUVER** l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le CDG38 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019.

- **Durée** : 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016
- **Risques garantis** (régime de capitalisation)

*Agents CNRACL* : décès, accident de service, maladie professionnelle ou imputable au service, frais médicaux consécutifs, longue maladie et maladie de longue durée, maternité / adoption et paternité, maladie ordinaire avec franchise au choix de la collectivité: 10 / 15 / 30 jours fermes par arrêt, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie après épuisement des droits à congés et avant commission de réforme, infirmité, allocation d'invalidité temporaire.

*Agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC* : accident de travail et maladie professionnelle ou imputable au service, maladies graves, maternité / adoption et paternité, maladie ordinaire avec franchise au choix de la collectivité: 10 / 15 / 30 jours fermes par arrêt

- **Conditions financières** :

*Agents CNRACL* : franchise de 10 jours au taux de 6.25 %

*Agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. et agents non-titulaires affiliés à l'IRCANTEC* : franchise de 10 jours au taux de 0.98 %

**DE PRENDRE ACTE** que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

**D'AUTORISER** le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

**DE PRENDRE ACTE** que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

*Abstention :* 0

*Opposition :* 0

*Approbation :* 17

**La proposition est adoptée à l'unanimité.**

**4- Autorisation de mandatement anticipée de dépenses d'investissement** En application des articles L 1612-1 et L 1612-20 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire de la commune de Saint Victor de Cessieu peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

**Le budget de la commune étant voté en mars 2016, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser l'ouverture anticipée des crédits selon la répartition suivante :**

CHAPITRE	Crédits ouverts au BP 2015	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2016	%
20 – Immobilisations incorporelles	18 700 €	4 675 €	25 %
21 – Immobilisations corporelles	549 949 €	137 487 €	25 %
23 – Immobilisations en cours	630 000 €	157 500 €	25 %
TOTAL	1 198 649 €	299 662 €	25 %

*Abstention :* 0

*Opposition :* 0

*Approbation :* 17

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

#### **5. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle que les opérations du recensement de la population auront lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et que leur organisation relève de la responsabilité du maire.

A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 4 409 € pour 2016 qui sera utilisée pour rémunérer les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 4 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires
- fixer la rémunération allouée pour cette mission :
  - o *Séance de formation : 20 € / demi-journée*
  - o *Feuille de logement : 1,20 € / bulletin*
  - o *Bulletin individuel : 1 € / bulletin*
  - o *Traitement forfaitaire : 200 € incluant les frais de déplacements*

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront inscrits au budget primitif de 2016.

*Il est proposé au Conseil Municipal,*

**D'ACCEPTER** le recrutement de quatre agents recenseurs selon les modalités exposées ci-avant.

**DE FIXER** la rémunération telle que défini ci-dessous

Séance de formation : 20 € / demi-journée

Feuille de logement : 1,20 € / bulletin

Bulletin individuel : 1 € / bulletin

Traitement forfaitaire : 200 € incluant les frais de déplacements

**D'AUTORISER** le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

*Abstention :* 0

*Opposition :* 0

*Approbation :* 18

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

## **6. Syndicat mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre : servitude de passage canalisations parcelle AM 352**

Monsieur le Maire explique que le syndicat des eaux et d'assainissement de la Haute Bourbre après accord de la commune à poser des canalisations sur la parcelle AM 352, propriété de la commune sise chemin du luminaire. Maître Jean-François MAURY, notaire à La Tour du Pin est chargé de régulariser cette servitude de passage par acte notarié.

*Il est proposé au Conseil Municipal,*

**D'AUTORISER** le syndicat des eaux et d'assainissement de la Haute Bourbre à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AM 352, propriété de la commune pour l'implantation d'une canalisation d'eaux

**D'HABILITER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

**D'ACCEPTER** que les représentants de ladite société pénètrent sur la parcelle communale précitée pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.

*Abstention :* 0

*Opposition :* 0

*Approbation :* 18

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

## **7. SEMCODA**

- Signature du règlement de copropriété
- Bail emphytéotique consenti par la commune au profit de la SEMCODA portant sur la maison médicale

*Le notaire n'a toujours pas fait passer les projets de règlement et de bail.*

## **8. SEDI : Transfert de l'exercice de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) »**

**Contexte :**

Afin de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air en zone urbaine et périurbaine, le SEDI souhaite œuvrer en faveur du développement des véhicules électriques.

La loi Grenelle II a confié aux communes la compétence du déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le déploiement d'un « réseau public » a pour objectif d'une part de rassurer les usagers et de les encourager à investir dans des véhicules électriques sans craindre de tomber en panne en cours de trajet, d'autre part de maîtriser les tarifs proposés sur ce réseau public.

Afin d'assurer la cohérence du maillage territorial, de coordonner ce maillage avec ceux de territoires voisins, de tenir compte des points forts et points faibles du réseau électrique, de mutualiser les coûts, de bénéficier d'une aide de l'ADEME au travers du « programme d'investissements d'avenir » et de garantir l'interopérabilité des bornes, le SEDI s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides » lors de la modification de ses statuts de décembre 2014 et propose donc aux communes de lui déléguer cette compétence.

Le SEDI a soumis à l'ADEME une demande de financement pour soutenir l'investissement d'environ 305 bornes de recharge de type accéléré. En contrepartie de cette aide financière, il est attendu que les communes s'engagent à assurer la gratuité de stationnement des véhicules électriques ou hybrides rechargeables sur tout son territoire pendant une durée minimale de deux ans.

Isabelle Ferroud en tant qu'utilisatrice s'est renseigné sur l'intérêt de transférer

Evoqué en exécutif de la CCVH question de prendre la compétence.

Beaucoup de question sur les nouvelles technologies pour le rechargement.

## 9. Point sur le haut débit

Monsieur le Maire informe le conseil sur les avancées du projet. Afin de lutter contre le risque de fracture numérique, le Département de l'Isère a décidé de déployer la couverture en fibre optique, partout où l'initiative privée est défailante, avec pour objectif de raccorder tous les ménages et entreprises à l'horizon 2027.

Le département a attribué la délégation de service public, les adjudications de marché de service public sont à 2/3 attribués

La proposition : au 1er trimestre 2016 le planning de l'épine dorsal sera établi jusqu'à 2020.

Les travaux débuteront en 2016 et en 2020 71 % des foyers et 97 % des entreprises seront connectés avec la fibre optique.

Une deuxième tranche de travaux suivra sur la période 2020-2027 afin d'atteindre une desserte de 100 % tant pour les privés que pour les professionnels.

Le réseau wifi ALSATIS reste la solution d'attente.

## Compte-rendu des adjoints

### M. Jean-Pierre LOVET – Affaires scolaires et extra-scolaires, voirie, environnement

Travaux de voirie Papeterie / Cartallier : Le département vient de notifier à la commune une majoration des subventions liées au projet, dans le cadre du plan de relance de 10 % soit 8 000 €.

L'entreprise Fournier devrait terminer les travaux avant la fin de l'année.

Les berges de l'Hien ont été nettoyées par les équipes du SMABB qui disposent d'une dérogation pour faire brûler les déchets végétaux.

Logements de la SEMCODA : Accession sociale à la propriété avec une TVA de 5.5 % pour les ménages qui sont en dessous des seuils de revenu définis, et au-delà TVA à 20 % avec majoration. Le prix de vente au m<sup>2</sup> est de 2 162 €.

Alternat chemin de Batiparme : Au vu du premier projet présenté par le bureau d'étude SED, Jean-Pierre Lovet dit qu'il faudra être vigilant en étudiant les prochaines propositions. En effet la commune ne peut pas faire un aménagement couteux qui n'apportera pas d'amélioration du même ordre. Des sondages de sols devront être réalisés au préalable pour étudier la faisabilité technique.

Monsieur le Maire précise que la compensation financière de 70 000 € a été versée par le département dans les comptes de la commune.

Plan vigipirate : Mise en place de mesures de vigilance dans l'enceinte scolaire pendant le temps périscolaire de même type que l'école, surveillance des flux d'entrées et de sorties de l'enceinte du groupe scolaire notamment.

Café parent : Les parents d'élèves ont mis en place un café parent sur la thématique du vocabulaire et des insultes. Prochainement ils aborderont la problématique de prise en compte de la différence.

Service civique : Tristan Badin, personne de Torchefelon, a débuté son service civique sous l'entière responsabilité de la Directrice d'école. Il intervient également pendant les temps périscolaires de la pause méridienne et de la garderie récréative.

CCVH : Le conseil communautaire s'est positionné sur la fusion des intercommunalités à l'échelle des Vals du Dauphiné à 15 voix pour et 4 contre.

### **M. Serge BIESSY – travaux, sécurité**

Maison pour tous : Les fenêtres seront installées semaine 52

École : Les descentes d'eaux pluviales sont presque terminées, les façades seront terminées avant la fin de l'année.

Monsieur Biessy fait part d'actes de vandalisme sur le « city park », le grillage et les filets ont été dégradés.

Gymnase : La fuite d'eau n'a pu être trouvée, après maintes recherches. Monsieur Biessy a donc proposé avec accord du syndicat des eaux d'utiliser un autre circuit.

Mairie : extension et travaux d'accessibilité

Le dernier chiffrage des travaux s'élève à 701 650 € HT auquel s'ajoute les frais de maîtrise d'œuvre et frais divers de 99 398 € HT.

### **Mme Martine GAUTHIER – Affaires sociales, logement**

- Réunion du CCAS le 16 décembre 2015.
- Suivi de 19 téléalarmes sur la commune (dont une installée cette semaine).
- Colis de fin d'année : 13 colis seront distribués entre Noël et jour de l'an dans les établissements de santé et dans les foyers pour personnes âgées.

### **M. Abdelkader BOUKACEM – information et communication**

Bulletin Municipal : La commission a effectué 2 relectures, le bulletin sera publié comme convenu avant la fin de l'année. M. Abdelkader Boukacem remercie par avance les conseillers pour la distribution du bulletin dans les boîtes aux lettres.

Compte Facebook : La parole est donnée à M. le maire qui souhaite compléter sa position sur l'utilisation de Facebook. Lors de la dernière séance, il avait proposé de stopper les commentaires sur le compte. Après réflexion, il revient sur sa position, selon lui, Facebook est un bon outil d'information et doit devenir pour la commune un véritable outil de communication. La commission propose donc de donner une réponse à tous les commentaires, même les plus critiques. Les réponses à apporter seront discutées en réunion d'exécutif.

### **M. Patrick BENOITON – animation, vie associative**

Marché de Noël : Remerciements de M. Patrick Benoiton à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite du marché.

Cette année la commission a proposé de faire un concours de la meilleure décoration de Noël. Les 3 stands retenus par le public ont été : celui de l'esthéticienne – Les aiguilles brodeuses – Objets en bois. Sur les 44 exposants et les 3 à l'extérieur plus d'une trentaine de lots ont été distribués.

80 repas ont été servis, bon résultat pour la première de l'association l'Hien d'amitié.

Les exposants étaient très contents de l'organisation et de l'accueil.

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de courrier qu'il propose d'adresser au Préfet de l'Isère :

*« Monsieur le Préfet,*

*Comme vos prédécesseurs, vous avez choisi de prescrire la fusion des quatre communautés de communes composant les Vals du Dauphiné, confortant ainsi le périmètre de rassemblement sur lequel les élus signent avec la Région, depuis 20 ans, des contrats de développement.*

*Notre territoire avait déjà été pressenti comme pôle de développement début 2006, par le Sous-préfet Christian Avazeri, dans le cadre du tout premier Schéma départemental de coopération intercommunale, dit schéma de préfiguration.*

*En 2008, le Conseil général de l'Isère en a fait, avec succès, l'un de ses treize territoires, organisant la déconcentration de ses services à partir de la maison du Département pour rayonner sur les 38 communes.*

*En 2010, les agriculteurs ont créé leur échelon local, « TerraVal'd », la terre des Vals du Dauphiné, organisant au printemps denier les premières « Assises de la ruralité dans les Vals du Dauphiné », desquelles est issu le « Livre blanc des Vals du Dauphiné », présenté ce 28 novembre et qui vous sera remis lors de votre prochaine venue en Sous-préfecture de La Tour du Pin.*

*Entre temps, les forces vives se sont appropriées notre appellation puisque nous trouvons le « Conseil local de développement des Vals du Dauphiné », le « Rugby club des Vals du Dauphiné » et, même, le « Caviar d'escargots des Vals du Dauphiné ».*

*Le sous-préfet Gilles Cantal, au cours du précédent mandat municipal, a été constamment à nos côtés lors de réunions d'information diverses, organisées à l'attention des élus des Vals du Dauphiné. Nous étions sans doute un peu en avance, puisque nous avons échoué de justesse. Pour autant, nous n'avons pas baissé les bras.*

*Ainsi, en matière de développement touristique, nous avons conforté la démarche unitaire des offices de tourisme de La Tour du Pin, Le Pont de Beauvoisin, Les Abrets : présence commune sur les salons, outils de promotions communs, site internet des Vals du Dauphiné, développement de « produits familles », partage, depuis six années, du financement du poste d'agent de développement touristique.*

*En matière culturelle, et en partenariat avec le Département, nous avons accueilli durant trois années une première troupe de théâtre en résidence dans les Vals du Dauphiné, démarche prolongée actuellement avec une deuxième compagnie.*

*Et ce jour, comme la majorité de mes collègues maires, je suis heureux de vous annoncer que notre territoire vient d'apporter une double réponse positive à votre projet de prescription, 24 communes sur 38, soit 63% ont voté « oui », représentant les deux-tiers des habitants du territoire des Vals du Dauphiné. Il s'agit d'une première et belle victoire, qui doit voir une mise en œuvre sans faille.*

*Par la présente, nous tenons à vous préciser combien une future commune nouvelle regroupant Les Abrets et Fitialieu aurait toute sa place de bourg-centre dans la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, que l'on parle de collège, de centre nautique, de médiathèque, de déchèterie, d'office de tourisme, de services à la personnes...*

*Comme une fonction de bourg relais bien spécifiée par le Scot du Nord Isère, maillon essentiel de la ligne directrice structurante : La Tour du Pin, Les Abrets, Pont de Beauvoisin.*

*De même, nous tenons à souligner combien les Vallons du Guiers sont engagés, à part entière, dans l'ensemble des actions inscrites au Contrat de développement durable, mis en œuvre avec la Région. Ainsi nous avons organisé, à Pont de Beauvoisin, deux éditions de la « Biennale de l'ameublement et des arts décoratifs », en intégrant des entreprises de l'Avant-pays savoyard.*

*Quant au pôle économique des Vallons du Guiers, situé sur Aoste et Chimilin, nous considérons, comme les maires de ces deux communes et le président Raymond Coquet, qu'il sera un complément idéal au pôle économique des Vallons de La Tour et aux zones d'activités de Bourbre Tisserands.*

*En conclusion, je vais poursuivre mon engagement actif aux travaux des huit commissions mises en place au sein des Vals du Dauphiné, six traitant des compétences, les deux autres des finances et de la gouvernance. Je vais également suivre avec attention les séances programmées avec les personnels qui mettront en œuvre, dès le 1er janvier 2017, notre nouvelle communauté de communes. Car nous devons être à la hauteur des attentes des habitants des 38 villes et villages qui nous demandent de relever un double défi : garantir la proximité des services à la population sans pour autant augmenter la pression fiscale, et mutualiser nos moyens afin d'optimiser nos ressources budgétaires.*

*Certain que l'État nous apportera son concours sans faille, je tiens à réaffirmer ma totale résolution à réussir les Vals du Dauphiné à l'échelle de l'intérêt général, c'est-à-dire sur l'ensemble des communes faisant l'objet de la prescription. »*

Monsieur le Maire précise que ce projet de courrier a été rédigé et proposé par les 4 Présidents des EPCI des Vals du Dauphiné. 24 communes se sont prononcées en faveur des prescriptions du Schéma, ce qui représente 63,16% des communes des Vals du Dauphiné, soit 64,45% de la population.

**Place de Vaux : diagnostic**

Audition et analyse des offres des 3 bureaux d'étude le 2 décembre 2015. À l'issue de cette journée, la commission urbanisme, assistée techniquement par le CAUE et le SCOT a choisi à l'unanimité de retenir le cabinet ADP Dubois qui est associé au BE VRD Korell.

L'analyse des potentialités de la place, devra prendre en compte la volonté de la municipalité, l'état des lieux ainsi que les besoins de l'ensemble des utilisateurs.

L'étude débutera en début d'année pour un rendu fin mars ou avril qui s'attachera dans un premier temps à travailler sur le positionnement et l'utilité du plan incliné pour les personnes à mobilité réduite, le positionnement des sanitaires et le dimensionnement de la passerelle sur l'Hien.

Le montant de cette étude est de 13 800 € HT pour la tranche ferme qui comprend le diagnostic et les esquisses et une concertation constructive avec les usagers de la Place.

### **Projet du Luminaire**

L'EPORA a acheté le terrain de M. Guillaud, terrain du luminaire.

L'exécutif a reçu M Gardoni de la SEMCODA le 8 décembre. La SEMCODA va lancer des études, pour aménager le site conformément à l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation), un plan d'aménagement d'ensemble doit être produit d'ici fin février.

*Fin de séance à 23h00.*